



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement du compostage de proximité

Question écrite n° 20967

Texte de la question

Mme Florence Granjus attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le développement du compostage de proximité. Le 2 avril 2019, lors de la semaine nationale du compost, l'agence Le Syctom, agence métropolitaine des déchets ménagers, a présenté le bilan de ses actions. Le Syctom est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets, un service public au bénéfice de 6 millions d'habitants en Île-de-France. Le Syctom expérimente sur son territoire le développement de la collecte des déchets alimentaires, ou biodéchets, et de leur traitement par le biais du compostage de proximité. Les biodéchets représentent plus d'un tiers des poubelles, ainsi le compostage de proximité permettrait de réduire de 77 kg le poids de déchets produits par an par habitant. La valorisation de ces déchets existe déjà dans certaines grandes villes de France. Développer le compostage aux collectivités locales et territoriales, aux différents services publics et dans les copropriétés permettrait de réduire considérablement le poids des déchets. La quantité de bio déchets constitue plus d'un tiers des poubelles, or seulement 14 % des déchets en France sont compostés. Elle lui demande s'il pourrait lui préciser s'il désire réserver une suite favorable à cette action et dans quelle mesure la développer sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Granjus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20967

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6040

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)